



Note d'information

Objet : Reconnaissance mutuelle

QS (www.q-s.info) et Qualimat Transport (www.qualimat.org) signent un accord de reconnaissance mutuelle de leurs systèmes qualité

Le 4 juin 2009 a été signé le troisième accord de reconnaissance réciproque des systèmes qualité assurant la sécurité des produits destinés à l'alimentation animale transportés en vrac par route.

A partir de cette date, une entreprise de transport certifiée par l'un ou l'autre des systèmes est autorisée à livrer des produits destinés à l'alimentation animale aussi bien en Allemagne qu'en France.

Le respect de la « Liste des différences » consultable sur le site de QUALIMAT est impérative.

D'autre part, QS demande un enregistrement préalable sur son site Internet www.q-s.info des entreprises qualifiées par Qualimat souhaitant travailler dans le cadre de cette reconnaissance mutuelle.

Rappel :

En Décembre 2007, un accord concernant la reconnaissance mutuelle des systèmes qualité de QUALIMAT TRANSPORT (France), GMP / OVOCOM (Belgique) et GMP+ / PDV (Pays-Bas) avait été conclu. Ces organisations ont créé le Comité International pour le Transport Routier (ICRT) qui a été instauré afin de permettre une classification commune des marchandises transportées et de définir les règles de fonctionnement de la reconnaissance mutuelle des systèmes.

A Vannes le 18 juin 2009